

Commune de Saint-Galmier

LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 11 AVRIL 2024

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 14 mars 2024.
- Approuve à l'unanimité la redevance de la société des eaux minérales d'Evian – exercice 2024
- Adopte à l'unanimité le règlement budgétaire et financier suite au passage en M57
- Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 de la commune, dressé par le comptable du service de gestion comptable Loire Sud
- Approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget communal
- Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
- Approuve à la majorité (24 voix Pour et 5 Abstentions) les taux des impôts directs locaux – année 2024
- Approuve le budget primitif 2024 à la majorité pour la section d'investissement (24 voix Pour et 5 Contre) et à l'unanimité pour la section de fonctionnement
- Approuve à l'unanimité les subventions aux associations pour l'année 2024
- Approuve à la majorité (24 voix Pour et 5 Contre) l'acquisition d'une parcelle dans le site de la Rose des Vents
- Approuve à la majorité (24 voix Pour et 5 Contre) la sollicitation d'un fonds de concours dans le cadre du plan de relance métropolitain pour la création d'un parking silo
- Approuve à la majorité (24 voix Pour et 5 Abstentions) la sollicitation d'un fonds de concours dans le cadre du plan de relance métropolitain pour la réhabilitation d'un bâtiment en pôle culturel
- Approuve à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention pour la mise à disposition de l'outil informatique de dématérialisation des demandes d'urbanisme
- Prend acte des décisions du maire.



Le Maire,
Philippe DENIS.

Affiché et mis en ligne le 15 avril 2024